

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Conseil municipal du 14 Novembre 2011

Le groupe des 6 élus « Ensemble pour Mandelieu - La Napoule » dénonce une fois de plus un déni de démocratie caractérisé.

Afin d'organiser ce conseil municipal important nous avons pris la peine de téléphoner à la Direction Générale des Services le vendredi 04/11/2011 pour connaître la date précise retenue, il nous a été répondu que rien n'était fixé pour l'heure. Contre toute attente, le mardi 08/11/2011 en fin de journée il nous a été déposé le contenu de ce conseil municipal programmé le lundi 14/11/2011 à 8 heures 30.

A l'évidence, sachant que les services concernés de la mairie étant fermés les 11,12 et 13/11/2011, nous ne disposions que de deux jours ouvrables pour consulter et analyser les 45 délibérations accompagnées du débat d'orientation budgétaire de 2012.

C'est pourquoi il nous a été impossible de remplir notre mission d'élus et dans ces conditions nous nous refusons d'assister à ce conseil municipal.

Lassés de ce manque de considération et de respect nous dénonçons l'attitude du Maire à l'égard des groupes d'oppositions :

- **Prises de parole :** obligés de saisir le Tribunal Administratif pour obtenir un droit d'expression non minuté.
- **Refus** de nous remettre la carte d' élu.
- **Refus** de nous faire figurer sur la liste protocolaire.
- **Refus** d'organiser le débat annuel sur la formation des élus conformément à l'article L212-114 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
- **Refus** de nous communiquer la totalité du sondage 2009 financé par les contribuables.
- **Refus** de communiquer bon nombre de documents nécessaires à notre mission d'élus.
- **Droit de réponse :**
- Le MLN magazine de Septembre 2011 faisait état de la plainte de la commune à l'encontre du magazine « Entrevue » et de monsieur Bernard DAVID.
- Le MLN magazine d'Octobre 2011 présentait la Directrice du service juridique de la Mairie prenant fait et cause pour le Maire.
- Le MLN magazine de Novembre 2011 devait contenir notre droit de réponse lequel nous a été refusé sous prétexte d'une instruction en cours ?

ENSEMBLE[®] *POUR* MANDELIEU-LA NAPOULE

- *Suite à l'article du magazine « Entrevue » de Septembre 2011, après avoir consulté des documents officiels et effectué un contrôle des faits cités, il apparaît que la position du maire mérite d'être éclairci. Si ces faits étaient avérés ils seraient constitutifs du délit de prise illégal d'intérêts tels que prévus par l'article 432-12 du code pénal*

C'est pourquoi notre groupe demande au Procureur de la République d'ouvrir une enquête et de faire toute la lumière sur les agissements reprochés à monsieur Henri LEROY afin de préserver l'image et l'intégrité de notre commune et de ses habitants.

A ce titre, nous considérons que monsieur Henri LEROY n'est pas en situation de nous donner des leçons de morale et de démocratie.

En réponse au numéro du MLN magazine de septembre 2011, qui évoque un dépôt de plainte à l'encontre de Bernard DAVID, nous apportons les précisions suivantes :

En aucun cas, dans l'article concerné du magazine d'investigations « Entrevue », l'intégrité et l'honnêteté des agents communaux et des élus ne sont mises en cause, seuls les agissements du maire sont montrés du doigt.

L'article publié par le dit magazine apporte des preuves concrètes sur des faits qui sont de la seule responsabilité du maire.

Aussi notre groupe a décidé de demander l'ouverture d'une enquête auprès du procureur de la république de Grasse sur l'éventail des faits relatés dont certains sont graves.

On peut regretter que la responsable du service juridique de la mairie se soit engagée en prenant fait et cause pour le maire dans le MLN magazine d'octobre 2011 sans s'assurer de la suite judiciaire donnée à ce dossier.

Il appartiendra aux différentes parties impliquées d'apporter la preuve de leur bonne foi avec des éléments pertinents.

Bernard DAVID reste très serein sur les propos qu'il a tenu dans cette interview et le fait que le maire dépose plainte également à titre privé confirme bien son implication personnelle.

*Article paru dans le MLN
du mois de novembre -
révisé par le Maire*

